ROUBAIX

RENVERSÉ PAR UNE VOITURE

Un garçon de magasin de l'usine G. Hynsenck et fils, rue de la Vigne, M. Dhaze Gustave, demeurant à Herseaux (Belgique), portait un paquet d'échantillons chez MM. Clarisse et Malfait, négociants, rue Gérard, lorsqu'en traversant la place Chevreul il fut renversé par le coupé de M. Fr. Masuret, de Tourcoing, dont une des roues lui passa sur la jambe gauche. Relevé par des passants témoins de l'accident, le blessé fut transporté dans un estaminet voisin où M. le docteur Labbe vint lui donner des soins. Le praticien qui a relevé une violente contusion de la jambe a ordonné à M. Dhaze un repos de 15 jours.

MORT DE M. OSCAR TRUQUIN, APPAREILLEUR DE LA MAIRIE

M. Oscar Truquin, appareilleur de la mairie depuis 1881, est mort vendredi à 3 heures du matin, en son domicile, mairie provisoire, rue Saint-Georges, à l'âge de 60 ans. M. Truquin souffrait depuis de longues années d'une maladie qui ne pardonne pas. Avant d'entrer au service de la Ville, il avait été instituteur à Lille, puis à Roubaix, rue du Château, à l'école que dirigeait à cette époque M. Lacquement, aujourd'hui directeur du Mont-de-Piété.

En cette douloureuse circonstance, nous présentons à Mme veuve Truquin-Leburque, à sa fille, institutrice à Hondschoote, à son fils, élève de l'Ecole Normale de Douai, ainsi qu'à toute la famille, nos plus sincères sentiments de condoléances.

Les funérailles de M. Truquin seront civiles.

EMPLOYÉ VOLEUR

Nous avons annoncé hier l'arrestation du jeune employé Gaston Delvarre, inculpé de vol de coupons de laine au préjudice de ses patrons, MM. Achille Bayart et fils M. Grimaldi, commissaire de police du 5e arrondissement, est parvenu à retrouver la coupon-type du voleur, c'est une nommée Stéphanie Vandeuk, 43 ans, épouse Camille Lipens, marchande de place, demeurant rue de Beaumont. Elle a été mise également en état d'arrestation et conduite au parquet, car une perquisition a fait retrouver chez elle les deux derniers coupons volés par Delvarre. De l'enquête il résulte que Delvarre a vendu pour 463 francs de tissus aux époux Lippens. Le mari sera l'objet de poursuites pour complicité de vol par recel.

VOL SUR UNE VOITURE

Jeudi, vers 8 heures du soir, des malfaiteurs inconnus ont volé sur la voiture de M. Charles Tapis, marchand de beurre, rue de Lannoy, 298, pendant le trajet de la rue de l'Alma au boulevard d'Armentières, un panier contenant 43 kilos de beurre, qui était attaché sur le derrière du véhicule et dont les cordes ont été coupées.

M. Laché, commissaire de police du 1er arrondissement, a ouvert une enquête.

LE DOIGT DANS LE METIER

Chez MM. Etienne Motte et Cie, filature, rue d'Alger, Mlle Marie Delreux, âgée de 17 ans, soigneuse, demeurant rue Dampierre, 57, a eu la phalangette de l'index gauche pris entre deux pignons de cône de son métier. M. le docteur Dupré a constaté une plaie avec fracture compliquée et a ordonné à la blessée un repos de six semaines.

ACCIDENT AU NOUVEL HOPITAL

M. Edmond Deswaenes, âgé de 43 ans, demeurant rue de Thionville à Croix, occupé au nouvel Hôpital de la Fraternité pour le compte de M. Gustave Clarisse, entrepreneur de peinture, rue Pervyse, 6 à Tourcoing, s'est fait une violente contusion du genou gauche en tombant d'une fenêtre qu'il nettoyait en couleur. M. le docteur Lepers a ordonné au blessé un repos de vingt-cinq jours.

UNE ENTORSE

Chez M. Fournier-Gadenne, négociant en laines et déchets, boulevard Gambetta, 145, M. Georges Bertel, âgé de 19 ans, ouvrier, demeurant rue d'Iéna, à Lys-lez-Lannoy, s'est fait une entorse du poignet en tombant sur la main droite tandis qu'il traversait le magasin, en portant une balle. Vingt jours de repos.

UN BAC SUR LA JAMBE

Chez MM. Etienne Motte et Cie, filateurs, rue d'Alger, Mlle Bertelet Céline, âgée de 38 ans, soigneuse, demeurant rue d'Anzin, 5, a été blessée au pied gauche par suite de la chute d'un bac à bobinots. L'ouvrière qui en plus d'une contusion, porte une plaie de la face interne du tibia, devra prendre un repos de vingt-cinq jours.

FRATERNELLE COLONIALE DES ARMÉES DE TERRE ET DE MER

Voici le texte de l'ordre du jour voté le 8er mars, et adressé au Comité de Roubaix de l'Association des Dames Françaises :

« La Société tout entière est unanime à reconnaître la conduite admirable, la bravoure, l'héroïsme et l'endurance de ses frères d'armes combattants au Maroc.

« A tous, officiers et soldats, elle envoie son salut fraternel ».

« La Fraternelle Coloniale » est heureuse, malgré son modeste budget, de pouvoir voter la somme de vingt francs en faveur de ses frères d'armes blessés au Maroc. M. Théry, trésorier, est chargé de remettre cette somme aux bons soins de l'Association des Dames Françaises de Roubaix.

M. Brack a ensuite fait une collecte parmi les sociétaires, qui a produit la somme de dix francs (en tout trente francs).

En réponse, le président du Comité de Roubaix a adressé la lettre suivante au président de la Fraternelle Coloniale :

SECOURS AUX MILITAIRES BLESSÉS OU MALADES EN CAMPAGNE OU GUERRE

ASSOCIATION DES DAMES FRANÇAISES

(Comité de Roubaix)

Monsieur le Président,

Messieurs les Membres de la « Fraternelle Coloniale »,

Messieurs,

J'ai l'honneur de vous accuser réception de votre honorée du 2 courant, par laquelle vous voulez bien m'annoncer que votre société « La Fraternelle Coloniale » a voté une somme de 20 francs en faveur des blessés de l'expédition du Maroc. Je vous accuse également réception de la somme de 10 francs, produit d'une souscription faite parmi vos sociétaires, sur l'initiative de M. Brack et destinée au même but patriotique.

Cette somme de 30 francs sera transmise par mes soins, à notre comité de Paris, qui la fera parvenir à destination par les moyens dont il dispose.

Je vous remercie toujours très sincèrement de votre généreuse offrande et d'adresser aux quêtes, qu'elle vient d'une société dont le budget est modeste, de dignes, tout limité.

Veuillez agréer, Messieurs, l'assurance de ma parfaite considération.

Le Président du Comité de Roubaix,
Signé : H. TERYSSEN.

CHUTE DE TROIS MÈTRES

Un manœuvre de maçon occupé aux travaux de la nouvelle mairie, pour le compte de M. Augustin Lestienne, entrepreneur, rue Curoir, s'est fait des contusions à la hanche gauche, dans la région lombaire et au membre droit, en tombant avec un panier de briques d'une hauteur de trois mètres. Le blessé, Emile Vandenbos, a été pansé par M. le docteur Delattre, puis reconduit chez lui en voiture.

LIGUE RADICALE ET RADICALE-SOCIALISTE DES CANTONS DE ROUBAIX

Dimanche 22 mars, à 11 heures précises, réunion du comité central, en son local habituel, sous la présidence de M. H. Dalsacchi, député.

Ordre du jour : Compte rendu du mandat des délégués à la commission de « répartition » en vue de la représentation proportionnelle; Décision à prendre concernant l'attitude de la Ligue aux prochaines élections municipales. Questions diverses. L'importance de cette réunion n'échappera à aucun des membres du comité central et nous espérons que tous se feront un devoir d'y assister.

SAVON LUMINOL Blanchert du Linge Victor Vaissier

ETABLISSEMENTS INSALUBRES, DANGEREUX OU INCOMMODES. — ENQUÊTE DE COMMODO ET INCOMMODO

Le maire de la ville de Roubaix donne avis que le samedi 28 mars, de 2 à 5 heures de relevée, il sera procédé, dans une des salles de la Mairie, à une information de commodo et incommodo sur la demande de M. Servaire fils, tendant à obtenir l'autorisation de continuer l'exploitation d'une tuerie d'animaux de basse-cour dans un immeuble situé rue des Champs, 93, à Roubaix. Les personnes que la présence de cet établissement peut intéresser sont invitées à se présenter à l'enquête précitée, pour y produire leurs observations et réclamations. Les plans sont déposés à la Mairie, au bureau d'hygiène, où les intéressés pourront en prendre connaissance pendant huit jours, à partir de la date du présent avis.

SOCIÉTÉ DE GÉOGRAPHIE

La série des conférences de la saison 1907-1908 étant close, les jeunes gens qui ont participé au concours de compte rendus, sont priés de remettre leurs manuscrits chez M. le secrétaire de la société, 40, rue Saint-Georges, à Roubaix, avant le 31 mars courant.

Ainsi qu'il en a été fait la recommandation aux concurrents, et en vue de leur offrir toute garantie d'impartialité, chaque travail doit porter en tête une devise et être accompagné d'un pli fermé contenant les noms, prénoms et adresse de l'intéressé, et sur le pli doit figurer, en suscription, la devise correspondante. Les enveloppes ne seront décachetées qu'après que la correction en aura été faite et le classement opéré.

LA DANSE COMMENCE

La société de gymnastique, de jeux athlétiques, de tir et d'instruction militaire « l'Ancienne » organise pour ce soir samedi 21 courant, à 9 heures, dans la salle Sainte-Cécile, rue Saint-Georges, 23, en l'honneur des membres honoraires et des parents des gymnastes, un grand bal travesti (Colonial).

CERCLE MODERNE

Section chorale mixte. — Ce soir samedi, à 8 heures précises, mise à l'étude d'un nouveau chœur. Présence obligatoire.

LES « AMES ENNEMIES » AU THEATRE DU FONTENOY

« Je vous engage à voir cela », a dit M. Faguet, de l'Académie Française, dans le *Journal des Débats*, en parlant des *Ames Ennemies*, pièce en 4 actes, de M. Paul-Hyacinthe Loyson, fils du célèbre prédicateur, et qui nous sera représentée par des acteurs de talent, recrutés et stylés par l'auteur lui-même, le mercredi 25 mars.

Quels mots plus tentants que ceux de cet éminent critique seraient possible d'employer pour engager nos lecteurs à assister à cet intéressant spectacle. La presse parisienne tout entière a constaté l'énorme succès de cet ouvrage, « qui constitue, dit M. Joseph Renaud dans l'*Action*, une des œuvres les plus littéraires, les plus intéressantes, et aussi les plus profondes qu'on ait eu à applaudir depuis longtemps. »

Etat-Civil

NAISSANCES. — Samuel Brabant, rue de Blanchemaille — Rachel Jaussens, rue de Blanchemaille.

PUBLICATIONS DE MARIAGES. — Entre : Jules Percroulet, corroyeur, rue de la Ruche, 15 et Félicie Rose, ménagère, à Croix — Pierre Caccaset, lithographe, rue de Tourcoing, 115 et Marie Cammerl, soigneuse, à Croix — Emile Lagonge, apprêteur, rue de Beaumont, 141 et Alphonsine Havret, servante, à Mouvaux — Fidèle Bapaille, étiqueteur, rue de Mouvaux, cour Fère, 19 et Sophie Dehorter, ménagère, à Croix — Alfred Duforest, cordonnier, rue Lacroix, cour Jacquart, 134 et Alixe Baudin, couturière, à Anor — Jules Ledron, tisserand, rue de la Paix, 6 et Anna Body, soigneuse, rue de la Paix, 76 — Laurent Bendtevel, employé de commerce, boulevard de Beaurepaire, 37 et Esther Henion, couturière, rue de Flandre, 114 — Auguste Vanesslander, serrurier, rue Marceau, 51 et Fernande Vandenberghe, étraseuse, même adresse — Edouard Marpry, marchand-tertrant, à Estaimbourg et Elisabeth de Ns, bambrocheuse, rue du Tilleul, cour Tonneau, 3 — Jules De Bisschop, journalier, rue de Beaucamp, 35 et Clémentine Goris, bambrocheuse, même adresse — Léon Casteleyn, journalier, rue Jean-Bart, cour Demarcq, 5 et Léonie Brick, garçonne, rue de la Barre-Or, 32 — Emile Desurmont, ourdisseur, à Croix et Adolphine Ségard, épailleuse, rue de la Perche, impasse du Sud, 9 — Leon Migneau, tisserand, rue du Fresne, 25 et Adphine Derobiset, journalière, même adresse — Gaston Baly, apprêteur, rue du Tilleul, cour Saint-Joseph, 1 et Berthe Rychewart, filateur, même adresse — Emile Bouchez, bucquoy, mouleur en fer, à Wattrelos et Adèle D'Hesne, visiteuse, rue Meyerbeer, 19 — Arthur Lauderbrouch, contremaître de tissage, rue de la Lys, 202 et Léa Buse, sans profession, rue des Longues-Haies, 202 — Louis Arcelon, maçon, rue des Longues-Haies, cour Bart, 6 et Léonie Leleu, ménagère, rue du Tilleul, cour Saint-Joseph, 4 — Albert Heyndrickx, magasinier, rue des Fleurs, cour Desrousseaux, 10 et Maria Ladeuse, lessiveuse, rue de Mouvaux, cour Ste, 9 — Marceau Matisse, dégraisseur, rue du Moulin, cour Lordan, 4 et Germaine Vanherpe, dévideuse, rue du Moulin, 78 — Henri Froment, peigneur, rue Lannes, cour Leruste, 3 et Marthe Vigier, bobineuse, rue des Longues-Haies, cour Delaisieux, 8 — Arthur Lavernier, gaîchier, rue Vitrine, 55 et Alixe Vanleuverghe, repâtrière, à Tourcoing — Albert Daems, apprêteur, rue Voltaire, 44 et Marguerite Moreels, bambrocheuse, même adresse — Henri Graven cotier, rue Gérard, 11 et Zélia Soyez, ménagère, rue Rossini, 26 — Charles Copejans, chauffeur, boulevard de Fourmies, 7 et Hermance Descamps, dévideuse, rue de Denain, 20 — Marcel Dubois garçon boucher, rue de Ma-Campagne, 53 et Julie Dubois, doubleuse, rue Alfred-de-Musset 41 — Emile De Hons, apprêteur, rue des Parvenus, 34 et Julienne Regnier, piqurière, rue Decrème, cour Herbage, 7 — Leon Bohez, emballeur, à Wattrelos et Maria Debaulle, cantonière, Grande-Rue, cour Lefebvre, 22 — Edmond Dupureur, trieur de laine, Grande-Rue, 185 et Blanche Cools, éplucheuse, même adresse — Emile De Clercq, trieur de déchets, rue Jean-Bart, 22 et Pauline Marthe, bobineuse, rue Darbo, 18 — Robert Normand, représentant de commerce, à Aulnay-sous-Bois et Eugénie Jaquier sans profession, rue de Lannoy, 36 — Polydore De Wellinck, apprêteur, rue des Fossés, cour Bernard, 25 et Joséphine Vanbouindi soigneuse, rue des Fossés, 110 — Maximilien Bausier, apprêteur, boulevard de Belfort, 86 et Jeanne Hennebelle, doubleuse, même adresse — Camille Gelis, journalier, rue Archimède, cour Lenfeld, 10 et Gabrielle Lorthioit, journalière, rue Archimède, 67 — Albert Samyn, tisserand, rue Soult, cour Crommelynck, 9 et Célina Fontaine, soigneuse, rue de la Bûche, 30 — François Denys, ajusteur, rue de la Chaussée, 3 et Mélanie Duponchel, tisserande, rue des Anges, cour Duplex 10 — Félicien Perque, plombier, rue des Vélocipèdes, 2 et Marie Debyttere, tisserande, rue de France, 13 — Jean Baillieu, tourneur en fer, rue de Roubaix, 29 et Isméria Brunois, piqurière, rue de Flandre, 249 — Julien Bracq, sellier, cordonnier, rue d'Estaing, 29 et Mathilde Van Gulick, ménagère, même adresse — Emile Vandjkne employé de commerce, rue de Sébastopol, 61 et Maria Plomion, sans profession, rue de Sébastopol 4

DÉCÈS — Adèle Durot, 76 ans, sans profession, rue de Lannoy, 3 bis — Joséphine Hubert, 4 ans, rue de l'Ommelet, cité Dumas, cour Dujardin, 3 — Joseph Bouchez, 4 ans, rue d'Alger, cour Buyssens, 2 — Hélène Clément, 2 mois, rue de Toulouse, 29 — Jean Blaton, 16 jours rue de l'Epeule, 72 — Pierre Truquin, 30 ans, apparteur, rue Saint-Georges, 15

TOURCOING

VOL DE CUIVRE

Louis D., ouvrier chaudronnier, arrêté sous l'inculpation de vol de cuivre provenant des maisons Freignac, Playoust et Leplat, où il travaillait ou avait travaillé, a été transféré à Lille.

Dans un dernier interrogatoire que lui fit subir M Moulines, commissaire de police, D. est revenu sur sa déclaration de la veille accusant un camarade d'atelier de complicité. Il a reconnu n'être seul approprié le cuivre revendu par lui à la brocanteuse de la rue du Tilleul.

CONTRAINTE

Pour ne pas avoir payé une amende de simple police à laquelle il a été condamné, Adolphe B., débardeur à Marcq, a été arrêté par la gendarmerie pour purger deux jours de contrainte.

MILITAIRES EN BORDEE

La gendarmerie a arrêté et transféré à Lille, à la disposition de l'autorité militaire, deux soldats de la 11e compagnie du 43e. Emil. le D. et Alfred P., lesquels étaient venus tirer une magistrale bordée à Tourcoing et se trouvaient en état d'absence illégale.

PLAINTE EN VIOLENCES

M Pierre M., 37 ans, surveillant au peignage de MM Jules Lemon et fils, rue Sainte-Barbe, sont en grève, s'est plaint entre les mains de M. Moulines, commissaire de police du 2e arrondissement, d'avoir été l'objet de voies de fait de la part des grévistes.

M. M. est accusé d'avoir « débourré » par leur ouvrier qui l'aurait « bourré » de coups.

LYCÉE DE TOURCOING

Le proviseur du Lycée de Tourcoing a versé, au nom de l'Association des anciens élèves et du Lycée de Tourcoing, une somme de cent francs entre les mains de M. Vallier, trésorier de l'Œuvre des Dames Charitables. Cette somme provient de la quête qui a été faite au concert donné par l'association et le Lycée, le dimanche 15 mars.

M. le proviseur du Lycée a également versé entre les mains de M. Maurice Cordier, vice-président du Bureau de bienfaisance, une somme de cent francs

Cette somme provient de la société de bienfaisance fondée au Lycée de Tourcoing et sera spécialement affectée aux enfants tuberculeux de notre ville.

ACCIDENTS DE TRAVAIL

M. Albert Catteau, 25 ans, graisseur chez M. Alphonse Six, filateur, rue du Flocon, s'est fait une entorse au poignet droit et a reçu une blessure droite avec un morceau de verre. Docteur Vienne, 10 jours.

M. M. B., 48 Martens, 26 ans, ratlacheur chez M. Charles Six, industriel, rue du Château, s'est fait une coupure au poignet gauche avec le couteau dont il se servait pour nettoyer les cylindres de son métier. Docteur Delassus, 10 jours.

— M Eudoxe Letrançois, 32 ans, outilleur chez Louis Beaque, constructeur, au Brun-Pain, a contracté diverses contusions de la jambe droite à la suite d'une chute d'échafaudage. Docteur Vermesch, 8 jours.

M. Marcel Vandeouvx, 21 ans, ouvrier de préparation au peignage anonyme de la Tossée, a été blessé au pied par la chute d'un mortier. Docteur Aeri, 12 jours.

AUDIENCE DE SIMPLE POLICE

M Auriol, juge de paix des cantons Nord et Nord-Est, présidait l'audience de simple police d'hier. M. Nédérat, commissaire de police du 3e arrondissement, remplaçait près du tribunal les fonctions de ministère public.

Le rôle était peu chargé et les affaires qui y figurait étaient de peu d'importance.

Incompétence. — M. le juge de paix se déclare incompétent dans une affaire intentée par l'ancien employé du gaz Fresnoy, contre un entrepreneur du quai du Fresnoy, pour avoir emprunté la digue du canal avec des véhicules.

Violence animée. — Un cultivateur, du Roncq, M. Lerouge, est condamné à 10 francs d'amende et 2 fr pour infraction à l'arrêté préfectoral sur la circulation des bestiaux provenant d'une étable contaminée par la fièvre aphteuse.

Inhumation tardive. — La dame Zélie D..., veuve F..., rue du Printemps, a enfreint l'arrêté municipal du 21 octobre 1907 sur les inhumations en conservant du 28 février au 3 mars le corps de son mari. A M. Moulines, commissaire de police, qui s'était présenté à son domicile, la contrevenante répondit qu'elle avait été autorisée par la mairie à dépasser le délai de 72 heures entre le moment du décès et les funérailles. Cette déclaration était inexacte. Le tribunal la condamne à 1 fr. d'amende.

Allure trop rapide. — Un laqueur de voitures, M. A. G..., et un cocher M. E. W..., récoltent chacun 1 fr. d'amende pour avoir mené leurs chevaux trop rapidement.

Les trottoirs aux piétons — Deux cyclistes, Jules D... et Elie V..., de Marcq, 1 fr. d'amende pour avoir circulé sur leur vélo sur un trottoir.

La fermeture des colombiers. — Le dimanche 11 à Neuville-en-Ferrain, a enfreint l'arrêté préfectoral sur la fermeture des colombiers, 1 fr. d'amende.

Inserives vos logeurs. — Deux tenancières de chambres garnies de Roncq Léonie K. et Marie S..., n'ont pas tenu à jour leur registre de logeurs et sont condamnées à l'amende.

Crépage de chignons et gnons. — Les demoiselles Léonie H..., 17 ans, tisseuse à Roubaix, et Marie L..., 17 ans, dévideuse à Mouvaux, se sont crêpé le chignon, 2 journées de travail, André S..., couvreur, et Jules L..., boucher, ont donné des gnons, une journée de travail.

Fermeture tardive de cabarets et bals. — Plusieurs cabaretiers sont condamnés à 1 et 2 fr d'amende pour avoir tenu plus tard que leurs établissements ou pour avoir donné bal sans autorisation.

Les poterats. — Le tribunal condamne 14 poivrots à 20 sous, et 2 autres poivrots à 40 sous d'amende.

THÉATRE MUNICIPAL

Place Leverrier

Demain dimanche 22 mars, en matinée, nous aurons à nouveau la bonne fortune d'un opéra-comique charmant s'il en fut. On donnera en effet le *Roi d'Ys*, opéra-comique en 4 tableaux, de M. D'Ennery, musique d'Adam

On commencera à 3 heures précises, étant donnée l'importance de l'ouvrage.

Etat-Civil

NAISSANCES. — Hoornaert Julien, rue de la Ferme, 38 — Delaporte Auguste, rue Famelart, 87 — Lemaire Ernestine, rue de l'Epine, 56 — Leignel Joseph, rue de la Latte, 103 — Beuscart Raoul, rue de l'Union, 29

DÉCÈS. — Burette Jeanne, 5 mois, rue Serpentine — Noppe Amélie, 87 ans, rue de Roncq, 97.

AUTOUR DE LILLE

WATTRELOS. — UNE DÉPÊCHE DE REPRÉSENTATIONS PROPORTIONNELLE. — On nous demande de vouloir bien publier la note suivante :

Ne connaissant pas le siège des différents partis politiques de la localité, la section Wattrelosienne du Parti Socialiste s'adresse par la voie de la presse pour leur faire connaître qu'elle a décidé de porter un projet de représentation proportionnelle en vue des prochaines élections municipales.

Ce projet pourrait être discuté par les délégués des diverses organisations politiques dans une prochaine réunion qui aurait lieu à la Mairie.

Pour la section Wattrelosienne du Parti socialiste,

Le secrétaire : Pierre DEFRANCE.

— L'Association Amicale des Anciens Elèves de la Bailleule donnera son 5e grand concours de tir annuel à la carabine les 16, 17, 24 et 28 mai. 200 francs de prix en espèces et objets d'art sont affectés au concours.

WATTRELOS — CERCLE NAUTIQUE. — Le comité du Cercle Nautique vient de recevoir l'a-compte de Bahia ont des échanges suivie à 447.

Dans le compartiment Assurances, toujours beaucoup de demandes. Le succès de ces opérations de la Compagnie d'Assurances Générales suivie du Crédit Foncier privée actuellement au contrôle de l'Etat, rechercher, qui cotent 31.100 francs. Cette Compagnie paie annuellement plus de 40 millions d'arrérages soit, à elle seule, à peu près autant que toutes les Compagnies Françaises réunies ; ajoutons que son fonds de garantie est de 450 millions (entièrement réalisés) et dépasse de 200 millions celui de toute autre Compagnie Française.

Nos chemins de fer sont fermement tenus.

Tablettes d'un spectateur, 5, r. d'Amboise, Paris.

TRIBUNAUX

Tribunal Correctionnel de Lille

Graves indélicatesses d'un jeune employé

X..., âgé de 18 ans, était employé par M. Alfreboud, représentant à Lille, de la Fabrique Herman et Cie, 24, rue de Bade-Wedde.

Le jeune employé avait la mauvaise habitude de ne pas venir travailler le lundi matin. Malgré de nombreuses observations, M. Alfreboud n'avait pas pu faire connaître à sa mère la décision de son patron. Il eut alors à ce moment l'inspiration funeste de se procurer de l'argent d'une façon de procéder rectilement malhonnête. Il emporta la grille de la maison, et chaque matin il arrêta la facture par qui il a fait entrer dans le courrier, il décachetait les lettres, en retirait les mandats, y apposa la grille et les touchait.

Le montant des mandats qu'il touchait de cette façon s'élève à 296 fr. 10. Avec ces fonds il remit chaque semaine une somme représentant l'importance de ses semaines à sa mère qui ignora longtemps l'attitude de son fils.

Le tribunal a condamné X... à 6 mois de prison.

Défenseur, Me Spriet.

Moyen pratique de s'acquitter

A la suite d'une non exécution d'un contrat relatif à la vente d'un bateau, M. Loens, propriétaire à Saint-Pol-sur-Mer, obtint contre François Gouwy, 18 ans, marinier, domicilié à Gand, fixe, un jugement le condamnant à lui payer 621 fr. Quand l'huissier se présenta pour exécuter ce jugement, Gouwy prétendit qu'il ne l'avait et pas quitté le l'officier ministériel une quittance signée « Loens » C'était un faux, l'expertise à laquelle procéda M. Swynngedauw Emile, professeur à Lille, démontra. Cet homme on le voit un moyen pratique de payer ses dettes.

Gouwy est depuis resté introuvable.

Me Vandeuvre se plaint que cette civile et réclames pour M. Loens 500 francs de dommages et intérêts.

Le tribunal a condamné Gouwy à 6 mois de prison et 500 fr. de dommages-intérêts.

La belle carce !**

Le 14 décembre dernier, Edouard Minnens, boulanger à Bruxelles, sonnait à la porte des époux Masquelin-Chaumel, 82, rue Jean-d'Arc, à Lille. A Mme Masquelin, qui vint lui ouvrir, il déclara qu'il venait d'avoir un accident de motocyclette et qu'ayant une course urgente à faire, il voudrait bien qu'elle lui prêtât une bicyclette. Devant l'air de détresse du solliciteur, Mme Masquelin se laissa émouvoir et elle prêta au beau parleur la bicyclette de son fils. Satisfait, Minnens partit avec la bécane... et on ne la revit plus. *Minnens purge en ce moment une peine de 2 ans de prison pour un délit du même genre.*

Le tribunal l'a condamné à 6 mois de prison. *Il a comme la confusion des peines.*

Défenseur, Me Dilligent.

Domestique indélicat

M Crespel, cultivateur à Hem, avait à son service comme domestique de ferme, le nommé Jean Henrisse, âgé de 36 ans. Dans la nuit du 13 au 14 mars, sans bruit, Crespel quitta sa chambre et enleva du poulailler quatre belles volailles, puis il s'introduisit dans une ferme voisine où il enlevait de plusieurs lapins. Le lendemain il fut pince.

Crespel a avoué cité condamné, le tribunal l'a condamné à 6 mois de prison.

Voleuse relégable

Adèle Thiergelen, 36 ans, journalière à Lille, est une incorrigible voleuse. Elle a encouru une douzaine de condamnations dont 3 supérieures à 3 mois de prison, qui la rendent relégable au plus passible de la peine de 20 ans d'interdiction de séjour.

Elle a loué un garni chez M. Van Honnebrouck, 111 rue de Juliers. Un beau matin elle partit en emportant une partie des objets qui le garnissaient.

Après plaidoirie de M Duhy, Adèle Tibergien s'en est tirée avec 7 mois de prison, mais qu'elle prenne garde, car la prochaine fois elle n'y échappera plus.

Affaires diverses

— 8 jours à Louis Hollegoubach, 30 ans, chanteur ambulant, sans domicile fixe, pour outrages à gardes, rue de la Barre, à Lille.

— 15 jours à Achille Decoopman, cordonnier à Lille, pour vol de tiges de bottines au préjudice de M Vandeuvre, négociant à Lille.

— 8 jours à Augustin Tognert, 32 ans, ratlacheur, 211, rue des Postes, à Lille, pour bris de carreaux chez M. Samoy, cabaretier, rue des Stalinges, 183, à Lille. Isidore Tognert, poursuivis à raison du même fait, est acquitté.

— Edmond Bailleul, agent d'affaires à Lille, 29 ter, rue d'Isly, à Lille, poursuivi pour abus de confiance, est acquitté.

— 6 jours avec sursis à Emile Jacob, 36 ans, rue Halinbourne, 99 à Lille, pour banqueroute.

— 15 jours avec sursis à Jean Denef, 21 ans, et à Charles Vaillant, 19 ans de Loos, pour vol de 5 feuilles de zinc du préjudice de leur patron, M. Richter, fabricant à Loos.

— 30 francs à Adolphe Balaille, 26 ans, d'Haubourdin, pour coups à Henri Testelin.

— 50 francs à Henri Deschind, 62 ans, à Annœpes, pour outrages au garde Hespel, qu'il a traité notamment de « domestique municipal ».

— 25 francs à Jules Lebon, 31 ans, Rue Armentières, pour coups à Isidore Desmyttère, 55 ans, menuisier à Houplines.

— 25 francs à Ida Lemander, 23 ans, sans profession, à Lille, pour outrages à un agent de police

Sports et Jeux

FOOTBALL

Championnat scolaire

La réclamation de la « Jeune France » ayant été admise, le match final du championnat scolaire du Nord sera rejoué dimanche, à 9 heures, sur le terrain de l'Olympique Lillois entre la « Jeune France de Lyon de Tourcoing » et l'Association Sportive des Arts.

Les Bruxellois à Tourcoing

L'équipe première de l'Union Saint-Gilloise de Bruxelles viendra jouer dimanche à Tourcoing contre l'équipe première de l'Union Sportive Tourquennoise. Le match entre ces deux fameuses équipes promet d'être de toute beauté.

Par les
TEMPS FROIDS ET HUMIDES
ne consommez d'autre apéritif que le
BANYULS-TRILLES
soigneusement préparé avec un vieux et excellent vin pur et le meilleur quinquina et vous en ressentirez les effets toniques et bienfaisants.

C'EST L'APÉRITIF D'HIVER
par excellence
recommandé par le corps médical aux Hommes, Dames et Enfants.
Refuser la consommation si la bouteille ne porte pas l'étiquette.
BANYULS-TRILLES 35699

FINANCES

Paris 20 mars 1908.

Après un début assez satisfaisant le marché s'abrouda quelque peu et l'on fut généralement au-dessous des limites de la veille. Notre Rente revient à 96.97 A l'exception des Emprunts Russes des Fermes, le 5 % 1906 s'inscrit à 97.35, les Fonds Etrangers sont presque tous en moins value. Le Portugais s'inscrit à 61.85 et le Turc à 94.92 L'Extérieure et l'Italien ne varient pas. Bonne tenue des Sociétés de Crédit. Crédit Foncier 710, Crédit Lyonnais 1196. Comptoir d'Escompte 678. Société Générale 607 Les valeurs industrielles et de trustion sont calmes. Suez 4450 Bec Auer en reprise à 720 Rio du Groupe cuprifère. Mines d'Or inchangées.

Les obligations 5 % des Forces Motrices de la Haute-Durance progressent à 495 ; celles du Port

Sanglante Richesse

PAR

GEORGES SPITZMULLER

En effet, à cet endroit, la rue de la Huchette était plus étroite que sur aucun point de son parcours.

Et précisément, en face, comme le faisait remarquer Hennequart, il y avait une lucarne ouverte.

C'était le salut !

Il s'agissait maintenant d'y atteindre.

— Vite ! fit Valentin. Encore une minute et nous sommes échus.

Et, de fait, on entendait la porte barricadée fléchir sous la pression simultanée de Gardavaud, de Boutterelle et de Flageolet.

Hennequart et ses trois compagnons décrochèrent l'échelle. En quelques secondes, ils l'appliquèrent au rebord de leur fenêtre et vinrent reposer son autre extrémité sur la boutiere de la maison d'en face.

L'échelle avait la longueur voulue.

A ce moment, les coups d'épaule de Gardavaud et de ses amis commençaient à ébranler la porte.

— Allons-y ! dit Hennequart, de moins en moins rassuré.

Il s'agenouilla sur le rebord de la fenêtre. Mais au moment de s'avancer sur l'échelle, il recula.

Affreusement, il tremblait... C'était moins de peur ou de crainte des adversaires lancés à sa poursuite, que de vertige au-dessus du gouffre qu'il s'agissait de franchir.

Là, en bas, au-dessous de lui, la rue noire comme un four, profonde comme un précipice.

Et, à dix mètres, le pavé sur lequel, en cas de chute de Hennequart, l'échelle, on viendrait se fracasser le crâne...

C'était périlleux !

— Est-ce que tu manquerais d'atout ? (courage), dit un des « amitiches ».

— Ma foi, on peut...

— Laisse-moi marcher devant, alors, je te montrerai le chemin.

L'autre entreprit aussitôt de franchir le passage aérien.

Il s'élança lentement, prudemment, sur les genoux.

Arrivé au milieu de l'échelle, il la sentit plier.

— Boggre !... murmura-t-il... Elle est mince... Heureusement qu'on n'est pas de la Société des Cent-Kilos.

Il s'avança avec plus de circonspection encore.

Enfin, dix ou quinze secondes après, il touchait la toiture opposée et se glissait dans la lucarne d'où, aussitôt, il exhorta Valentin.

— En avant... Vas-y donc... Pas de risque...

Je maintiens ce bout-ci de l'échelle... et je le tiendrai la main.

Le nervi prit son courage à deux mains. Il s'engagea sur la passerelle improvisée.

Au début, cela marcha assez bien. Mais au milieu, Hennequart sentit un étourdissement l'envahir. Il s'arrêta. Sa tête tournait. Instinctivement, il ferma les yeux.

En bas, au-dessous de lui, l'obscurité profonde qui l'attirait comme un gouffre, comme un abîme.

Le nuit sombre cacha la pâleur du nervi.

— Allons ! hardi !... dit le complice posté à la lucarne.

Valentin fit un effort...

Son vertige s'accrut...

Enfin, il put toucher la main qu'on lui tendait.

Il était sauvé !

Bientôt le troisième « aminche » le suivit avec le même succès. Et le quatrième, à son tour, se hasarda sur la voie dangereuse.

A cet instant précis, Gardavaud enfonçait la porte... Le fracas de l'effraction eut pour écho un craquement.

L'échelle venait de se rompre

L'homme n'eut pas le temps de pousser un cri Avec la première moitié de l'échelle qui *était restée accrochée par ses crampons au rebord de la fenêtre*, il avait été entraîné vers le mur De là, son corps rebondit sur le sol où il s'écrasa avec un bruit mat.

Puis, plus rien

A la lucarne en face, les trois hommes restaient pétrifiés d'épouvante.

Aux bouches haletantes, une exclamation d'horreur s'étouffa.

— Pauv' bougre ! fit Hennequart d'une voix sourde, il en a pour son compte !

Puis les fuyards, reprenant leur sang-froid, descendirent à toute vitesse l'escalier de la maison où ils venaient de pénétrer.

Une minute après, ils se trouvaient dans la *rue déserte et emportaient le cadavre de* « l'aminche. »

XXXVI

Pincé !

Le lendemain, Gardavaud, Boutterelle et Flageolet reprenaient ensemble le chemin de la Cité

Ils n'avaient pas renoncé à leur projet audacieux. Au contraire, leur échec de la veille les stimulait, en chatouillant, toutefois, de sagréablement leur amour-propre tout neuf de policiers amateurs.

Gardavaud surtout était considérablement vexé.

— Ces lascars-là se sont rudement fichus de nous. répétait-il à chaque instant. Ils sont malins. Il y en a trois de dans la bande, il est vrai, qui ne m'intéressent guère, mais le quatrième, ce Hennequart de malheur... celui-là... gare !

C'était tout ce qu'il trouvait à dire pour exprimer sa fureur, son dépit, et aussi la promesse d'une prompte revanche.

Boutterelle, lui, montrait un peu plus de philosophie.

Quand le Flageolet, il se bornait à murmurer de temps en temps :

— C'est bon ; on le repincera.

Comme hier, les trois amis étaient méconnaissables Ils s'étaient supérieurement grimés, d'une façon différente de celle de la veille.

Il ne faisait pas encore nuit. Le jour commençait à peine à baisser Il était trop tôt pour la reprise des opérations, comme disait le vieux sergent.

En effet, l'homme qu'ils traquaient ne devait point se hasarder à sortir en plein jour.

Ainsi qué ses pareils, il quittait son repaire après le coucher du soleil, à l'heure où battant, pour l'essor du nid, les ailes velues des oiseaux nocturnes.

Valentin craignait la lumière... et plus encore la police ou ses auxiliaires.

Depuis hier surtout, il se savait recherché de très près.

— Il va redoubler de circonspection